

Gratification de stage sur crédits CNRS

Minimum **6 semaines avant la date de début de stage**, (hors périodes de congés) transmettre la **convention de stage (en 3 exemplaires originaux)** dûment complétée et signée à Laurence Lamy, accompagnée du **formulaire de demande d'accueil** complété ainsi que les pièces nécessaires au dossier.

Pièces nécessaires au dossier :

- RIB au nom de l'étudiant
- Carte étudiant (recto/verso)
- Carte identité (recto/verso) ou passeport
- Carte de sécurité sociale
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Titre de séjour
- Calendrier de présence obligatoire si le stage est à temps partiel ou comporte une interruption

Formulaires à télécharger sur le lien

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/recrutement/Pages/Apprentis.aspx

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et retardera la gratification

Points de vigilances :

- **Les périodes de fermetures administratives doivent être déduites de la période de stage et mentionner dans la convention.**
- **Aucun stage ne peut débuter avant la signature par toutes les parties du contrat, en d'accident le stagiaire ne serait pas couvert.**
- **Au cas cours du stage, toute modification d'une des dispositions de la convention de stage nécessite l'établissement d'un avenant.**